



Date : Mardi 23 septembre 2025

Heure : 19h00

Lieu : Pavillon Jouvence au local A121 (Bibliothèque 2^e étage)

Présences :

Pour représenter les parents :

- M^{me} Julie Genest-Gaumond, (élue en sept. 2025) parent du pavillon Les Primevères
- M^{me} Audrey Lamontagne, (élue en sept. 2024) parent du pavillon Les Primevères
- M^{me} Amélie Bolduc, (élue en sept. 2024) parent du pavillon Jouvence
- M^{me} Delphine Talamona, (élue en sept. 2023) parent du pavillon Les Primevères et membre de l'OPP-Primevères
- M^{me} Andrée Jobidon, (élue en sept. 2025) parent du pavillon Les Primevères
- M^{me} Myriam Amara, (élue en sept. 2025) parent du pavillon Les Primevères
- Maxime Le Pluart, (élu en sept. 2025) parent du pavillon Jouvence

Pour représenter le personnel enseignant :

- M^{me} Élizabeth Cimon (Pavillon Jouvence)
- M^{me} Sylvie St-Arnaud (Pavillon Les Primevères)
- M^{me} Évelyne Garneau (Pavillon Les Primevères)
- M^{me} Karine Dionne (Pavillon Les Primevères)

Pour représenter le service de garde :

- M^{me} Sophie Nadeau (Pavillon Jouvence)

Pour représenter le personnel de soutien :

- M^{me} Katy Lurette (Pavillon Jouvence)

Pour représenter le personnel des services professionnels :

-

Pour représenter les membres de la communauté :

-

Direction de l'école :

- M^{me} Julie Boulanger, directrice
- M^{me} Emmanuelle Goyette, directrice adjointe

Secrétaire d'assemblée :

- M^{me} Élizabeth Cimon

Personnes absentes :

- M^{me} Émilie Paré, psychoéducatrice
- M. Réjean Martel, membre de la communauté

PROJET D'ORDRE DU JOUR

BLOC OUVERTURE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Parole au public
 - OPP
5. Lecture et suivis au procès-verbal de la rencontre du 26 août 2025

BLOC INFORMATION

6. Information générale
 - a. De la direction
 - Définition des rôles, responsabilités des membres du CÉ

BLOC DÉCISION

7. Adoption des règles d'élection afin de pourvoir les postes et définition de leur mandat
8. Élection d'un(e) président(e) du conseil d'établissement (art. 56 et 58)
9. Élection d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement (art. 60)
10. Nomination des représentants de la communauté
11. Nomination d'un(e) secrétaire des séances du conseil
12. Nomination d'un(e) trésorier(ère) du conseil
13. Nomination du membre parent au comité de parents
14. Conflit d'intérêts et autorisation de divulgation de renseignements personnels (art. 70)
15. Adoption du calendrier des séances du CÉ pour 2025-2026(art. 67)
16. Procédure de fonctionnement et trajectoire de communication pour les OPP (Primevères et Jouvence)
17. Règles de régie interne du conseil d'établissement
18. Normes et modalités d'évaluation 2025-2026
19. Soirée d'Halloween (OPP)
20. Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières pour l'année 2025-2026
 - Sorties spontanées
 - Projets activités éducatives complémentaires acceptés pour l'année
21. Varia
22. Levée de l'assemblée

BLOC OUVERTURE

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Julie Boulanger souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Vérification du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec un ajout de Mme Julie Genest-Gaumond. Elle souhaite parler de la possibilité du vote par courriel dans le varia. (point 21)

CÉ.25-26 -01 Il est proposé par Julie Genest-Gaumond, appuyée par Karine Dionne, d'adopter le projet d'ordre du jour.

4. Parole au public

- Mme Delphine Talamona, représentante de l'OPP souhaite prendre la parole. Elle nous mentionne avoir trois points à relater.
- 1. Mme Talamona effectue un retour sur le refus du conseil d'établissement d'effectuer la soirée d'Halloween. Elle mentionne qu'il pourrait y avoir une baisse de motivation notable de la part des membres de l'OPP si les refus persistent dans le temps. Le besoin de l'OPP est d'avoir une approbation, séance tenante, lors de la présentation d'un projet. Elle demande également quels sont les besoins du conseil d'établissement lors des présentations. Elle mentionne aussi que les retombées financières sont positives et que les parents sont très satisfaits des activités.
- 2. Mme Talamona présente une seconde version de la soirée d'Halloween. Quelques changements sont apportés tels que l'invitation à participer pour les élèves de 4^e année et plus, l'ajout de parents bénévoles pour encadrer l'activité, la demande d'antécédents judiciaires pour ces derniers ainsi que la disponibilité de Mme Julie Boulanger, soit de 4 soirées/par année.
- 3. Enfin, Mme Talamona mentionne le fonctionnement possible des deux OPP (1 à Primevères et 1 à Jouvence). Elle se questionne sur la représentation des deux OPP au conseil d'établissement.

5. Lecture et suivis au procès-verbal de la rencontre du 26 août 2025

Suivis

- L'assemblée générale des parents fut un succès et un grand nombre de parents ont fait acte de présence.
- Mme Julie tient à souligner la collecte de sang de l'école les Primevères qui arrive très bientôt. Ce sera la 20^e année.
- Mme Karine Dionne se questionne concernant le « refus » de la soirée d'Halloween organisée par l'OPP. Elle avait souvenir que le conseil d'établissement avait demandé des ajustements, mais pas un refus. Mme Julie Genest-Gaumond explique la différence entre « aucune approbation » et « refus ». En situation de conseil d'établissement, c'est le rôle de ce dernier d'approuver ou non un projet. L'entre-deux n'est pas possible.

CÉ.25-26 -02 Il est proposé par Amélie Bolduc, appuyée par Delphine Talamona, d'approuver le procès-verbal et les suivis de la rencontre du 26 août 2025.

BLOC INFORMATION

6. Information générale

a. De la direction

- Projet éducatif
- Nouvelles diverses
- Définition des rôles, responsabilités des membres du CÉ

Projet éducatif : Madame Julie Boulanger présente ce que représente le projet éducatif de l'école les Primevères-Jouvence. Elle mentionne que ce dernier est le reflet de nos valeurs et relève l'importance du document afin que les membres du conseil d'établissement puissent comprendre nos enjeux et nos orientations.

Exercice d'incendie : Mme Julie mentionne que ce fut une réussite pour les deux écoles. Mme Emmanuelle mentionne que, pour l'école Jouvence, le fonctionnement lié au carton vert (signifiant que les élèves sont tous présents à l'extérieur) pourrait être appelé à changer.

Soirée bingo : La soirée bingo a été une très belle réussite. L'activité a permis d'accueillir de nouveaux parents et de favoriser une belle cohésion au sein de la communauté scolaire. L'expérience a été très appréciée et il a été suggéré de la reprendre.

Définition des rôles : Mme Julie Boulanger réfère à la page 7 (régie des règles internes) concernant la représentation de l'école. Elle présente les différents rôles et responsabilités des membres du conseil d'établissement : présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie, représentants au comité de parents ainsi que membre de la communauté.

Monsieur Réjean Martel : M. Réjean Martel désire informer les membres qu'une activité aura lieu le 4 octobre au centre communautaire de Champigny. Le thème portera sur la biodiversité. Les détails sont disponibles sur la page Facebook du conseil de quartier de l'Aéroport de Québec.

BLOC DÉCISION

7. Adoption des règles d'élection afin de pourvoir les postes et définition de leur mandat

Madame Boulanger explique les règles d'élection.

CÉ.25-26 -03 Il est proposé par Julie Genest-Gaumond, appuyée par Sophie Nadeau, d'adopter les règles d'élection.

8. Élection d'un(e) président(e) du conseil d'établissement (art. 56 et 58)

Madame Audrey Lamontagne propose madame Julie Genest-Gaumond et celle-ci accepte.

Madame Myriam Amara propose Madame Delphine Talamona. Celle-ci décline la proposition.

9. Élection d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement (art. 60)

Madame Julie Genest-Gaumond propose madame Audrey Lamontagne et celle-ci accepte.

10. Nomination des représentants de la communauté

Monsieur Réjean Martel est nominé.

11. Nomination d'un(e) secrétaire des séances du conseil

Geneviève Drouin accepte le contrat. Elle rédigera les procès-verbaux.

12. Nomination d'un(e) trésorier(ère) du conseil

Madame Amélie Bolduc se propose comme trésorière afin d'assurer une vigie des dépenses du conseil d'établissement.

13. Nomination du membre parent au comité de parents

Mme Andrée Jobidon manifeste son intérêt à partager ce rôle avec Mme Audrey Lamontagne.

14. Conflit d'intérêts et autorisation de divulgation de renseignements personnels (art. 70)

Madame Julie Boulanger explique aux membres le principe de conflit d'intérêts et d'autorisation de divulgation de renseignements personnels.

15. Adoption du calendrier des séances du CÉ pour 2025-2026 (art. 67)

Le calendrier des rencontres du conseil d'établissement, pour l'année 2025-2026, qui a été envoyé par courriel, est adopté tel quel.

CÉ.25-26 -04 Il est proposé par Audrey Lamontagne, appuyée par Sylvie St-Arnaud, d'adopter le calendrier des séances du CÉ pour 2025-2026.

16. Procédure de fonctionnement et trajectoire de communication pour les OPP (Primevères et Jouvence)

Mme Julie Genest-Gaumond rappelle que le fonctionnement du conseil d'établissement nécessite l'adoption des projets proposés par l'OPP. Afin qu'un projet puisse être approuvé, il doit être présenté par un membre du CÉ ou par la direction, puis soumis au vote. Mme Genest-Gaumond exprime son opinion indiquant qu'elle n'est pas en accord de donner son aval à un projet sans qu'il soit d'abord présenté et discuté au CÉ, par souci de responsabilité éthique. Elle précise ne pas remettre en doute les intentions de l'OPP, mais rappelle que l'approbation relève de la prérogative du CÉ.

Mme Delphine Talamona souligne la position parfois difficile de l'OPP. M. Maxime Le Pluart suggère que les propositions soient reçues à l'avance, afin de permettre aux membres de préparer leurs questions et de réduire les délais. Mme Karine Dionne mentionne qu'une rencontre préalable avec la direction ou la présidence du CÉ pourrait faciliter l'ajustement de certains détails avant la présentation officielle, afin de ne pas décourager les bénévoles de l'OPP. Mme Andrée Jobidon propose d'établir des objectifs ou des critères à l'avance, permettant une uniformité pour les projets récurrents.

Mme Julie Genest-Gaumond questionne le rôle du CÉ en lien avec les activités proposées et suggère d'établir des critères d'approbation clairs. Mme Audrey Lamontagne propose que ceux-ci incluent la sécurité, la disponibilité, les objectifs du projet et la raisonnableté du budget. Mme Karine Dionne suggère que l'OPP sonde les enseignants pour cibler les besoins, tout en précisant que le CÉ demeure l'instance décisionnelle quant aux projets approuvés. Mme Emmanuelle Goyette rappelle que le mandat de l'OPP ne vise pas uniquement le financement, mais également l'organisation d'activités variées. Mme Sophie Nadeau souligne l'importance de trouver un équilibre, notamment dans la gestion interne des commanditaires.

À la suite des échanges, les critères suivants sont identifiés pour l'approbation des projets : la sécurité, l'aspect financier (coût et objectifs), l'équité pour l'ensemble des élèves (projet commun) et la cohérence avec les valeurs de l'école et le projet éducatif.

Il est convenu que l'OPP doit informer Mme Julie Boulanger au moins une semaine à l'avance d'une nouvelle activité afin qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour de la rencontre suivante.

Une résolution à ce sujet sera présentée lors de la prochaine séance.

17. Règles de régie interne du conseil d'établissement (dépôt pour adoption)

Mme Julie Genest-Gaumond a transmis par courriel une version révisée et bonifiée du projet de règles de régie interne. Les ajouts concernent notamment : la durée des réunions, l'encadrement de la parole du public et la possibilité de prise de décision entre deux réunions, sous réserve que celles-ci soient entérinées lors de la rencontre suivante.

Mme Andrée Jobidon soulève une question concernant la parole du public, plus précisément sur l'absence d'échange. Mme Julie Genest-Gaumond précise que cette disposition vise à mieux encadrer les interventions. L'échange pourrait être possible, mais dans un cadre défini.

Mme Myriam Amara s'interroge sur le fait qu'il ne soit pas possible de répondre immédiatement, ce qui pourrait laisser un parent sans réponse. Mme Julie Genest-Gaumond rappelle qu'il est prévu, dans la régie interne, qu'un suivi soit effectué au besoin.

CÉ.25-26 -05 Il est proposé par Sophie Nadeau, appuyée par Évelyne Garneau, d'adopter les règles de régie interne du conseil d'établissement.

18. Normes et modalités d'évaluation 2025-2026

Point reporté à la prochaine réunion.

19. Soirée d'Halloween (OPP)

Mme Delphine Talamona présente la fiche projet et la résolution révisée de la fête d'Halloween.

CÉ.25-26 -06 Il est proposé par Karine Dionne, appuyée par Audrey Lamontagne, d'approuver la soirée d'Halloween du 23 octobre 2025.

20. Activités nécessitant un déplacement à l’extérieur ou un changement aux heures régulières pour l’année 2025-2026

- Sorties spontanées

Il est précisé que si des activités ou sorties scolaires ont lieu entre l’assemblée générale des parents et le premier conseil d’établissement de l’année, la direction sollicitera l’approbation des membres du CÉ par courriel.

CÉ.25-26 -07 Il est proposé par Audrey Lamontagne, appuyée par Sylvie St-Arnaud, d’approuver les sorties spontanées nécessitant un déplacement à l’extérieur ou un changement aux heures régulières.

- Projets activités éducatives complémentaires acceptés pour l’année

Les membres ont pris connaissance de l’ensemble des activités éducatives proposées pour l’année scolaire. Après discussion, la majorité des activités sont approuvées. Toutefois, certaines ne sont pas retenues, soit les activités de la classe de préscolaire de Mme Sylvie ainsi que les classes de 5^e année pour l’école Les Primevères. Pour l’école Jouvence, les activités proposées en maternelle, en 3^e année, en 4^e année et en 5^e année ne sont pas approuvées.

Précision au niveau du préscolaire classe de Mme Sylvie St-Arnaud : si la subvention n’est pas obtenue, l’activité des papillons sera annulée.

On apporte l’idée d’ajouter une note précisant que si la subvention n’est pas accordée, l’activité correspondante sera retirée. Mme Myriam Amara propose d’envisager l’aide de l’OPP pour le financement.

CÉ.25-26-08 : Il est proposé par Andrée Jobidon, appuyée par Audrey Lamontagne, d’approuver les activités nécessitant un déplacement à l’extérieur ou un changement aux heures régulières pour l’année, dans le respect du budget de 50\$ pour 2025-2026.

CÉ.25-26-09 Il est proposé par Andrée Jobidon, appuyée par Audrey Lamontagne, d’approuver la sortie du musée des plaines d’Abraham et du parlement du Québec pour 18,69\$ (élèves de 5^e année).

CÉ.25-26-10 Il est proposé par Sophie Nadeau, appuyée par Audrey Lamontagne d’approuver les sorties sportives à l’école Les Primevères.

21.Varia

Le conseil d’établissement entérine le vote tenu par courriel concernant la sortie prévue le 2 octobre.

CÉ.25-26 -11 Il est proposé par Amélie Bolduc, appuyée par Myriam Amara, d’approuver le vote par courriel pour la sortie du 2 octobre.

22.Levée de l’assemblée

Madame Julie Genest-Gaumond remercie les membres et annonce la levée de l’assemblée. Il est 21h39.

Julie Boulanger

Directrice,
École Les Primevères-
Jouvence

Emmanuelle Goyette

Directrice adjointe,
École Les Primevères-Jouvence

Julie Genest-Gaumond

Présidente du conseil
d'établissement